

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

30 JUIN 2016

Rapport de gestion au Conseil d'administration sur la situation de clôture au 30 juin 2016	
Comptes Sociaux Juin 2016	13
Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestriel	32
Attestation du responsable du rapport financier semestriel	34

**Rapport de gestion au Conseil d'administration sur la
situation de clôture au 30 juin 2016**

AXA Bank Europe SCF

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la Loi et à nos statuts, nous vous avons réunis en Conseil d'Administration pour vous rendre compte de notre activité au cours du semestre écoulé et pour soumettre à votre approbation les comptes sociaux semestriels arrêtés au 30 juin 2016.

Objet social

AXA Bank Europe SCF («ABE SCF» ou «la Société») a été créée en septembre 2010 dans le but de contribuer au refinancement à moyen et long terme initialement d'AXA Bank Europe («ABE») et ensuite d'AXA Banque France.

La société a pour objet exclusif, tant en France qu'à l'étranger, l'exercice des activités et opérations définies ci-après:

- opérations de crédit et opérations assimilées dans les conditions prévues par la réglementation sur les sociétés de crédit foncier et dans la limite de l'agrément de la Société;
- opération de financement dans les conditions prévues par la réglementation sur les sociétés de crédit foncier au moyen de l'émission d'obligations foncières ou de tout autre emprunt;
- et toute activité connexe expressément autorisée par les textes sur les sociétés de crédit foncier, pour les besoins de la réalisation de son objet social exclusif.

Pour financer son activité, ABE SCF émet des obligations foncières (covered bonds) dans le cadre d'un programme d'émission. Le montant maximum du programme actuel est de 5 milliards d'euros.

En concomitance, ABE SCF souscrit à des titres de créances, émis par des compartiments d'un véhicule de titrisation belge (Royal Street SA), société d'investissement en créances institutionnelles de droit belge de prêts hypothécaires. Les Residential Mortgage Backed Securities (RMBS) souscrits par ABE SCF sont les notes seniors des compartiments RS-2 et RS-3. Ces notes font l'objet actuellement d'une notation AAA (ou équivalente) par Moody's et Fitch.

Dans la limite de 10% de la taille du bilan, ABE SCF se porte également acquéreur de Billets à Ordre Hypothécaire (BOH) émis par AXA Banque France et garantis par des prêts éligibles au refinancement conformément aux dispositions applicables.

Activité de la période.

Au cours du 1er semestre 2016, les Covered Bonds série 3 d'un montant nominal de 500 M€ (coupon fixe de 3,625%) ainsi que le SWAP de couverture de taux sous-jacent conclus avec BNP Paribas sont arrivés à échéance. ABE SCF a aussi rappelé les notes relatives à la série 8 d'un montant nominal de 750 M€ (coupon variable basé sur l'Euribor 3 mois + 75 bps).

La société a aussi procédé à l'émission de 3 nouvelles séries d'obligations foncières

1. CB10 pour un montant nominal de 750 M€ a été émise le 23 mars avec un coupon fixe de 0,375% pour une durée de 7 ans. Cette série a été placée auprès de différents investisseurs. Elle a fait aussi l'objet d'une couverture du risque de taux sous-jacent via un SWAP de même durée et même nominal conclus avec AXA Bank Europe.
2. CB11 pour un montant nominal de 250 M€ a été émise le 23 mars avec un coupon variable basé sur l'Euribor 3 mois + 60 bps. Cette série a été émise pour une durée de 10 ans. Elle a été souscrite par AXA Bank Europe.
3. CB12 pour un montant nominal de 500 M€ a été émise le 04 avril avec un coupon variable basé sur l'Euribor 3 mois + 60 bps. Cette série a été émise pour une durée de 10 ans. Elle a aussi été souscrite par AXA Bank Europe.

AXA Bank Europe SCF

L'augmentation nette de 250M€ des obligations foncières émises au passif du bilan résultant des opérations décrites ci-dessus s'est réalisée sur base des actifs déjà présents au bilan. Cette opération a permis de diminuer le ratio de couverture. Le cash dégagé a été utilisé pour rembourser 250M€ du Senior Term Loan 3 et en a diminué le nominal résiduel à 4,5 M€. La date de maturité de cet emprunt reste le 19 avril 2022.

Le Senior Term Loan 2 d'un montant nominal de 1,2 M€ est arrivé à échéance en avril 2016.

Actionnariat.

Au cours du 1^{er} semestre 2016, l'actionnariat d'ABE SCF n'a subi aucun changement.

Présentation des comptes sociaux.

Bilan:

Le total de bilan s'élève à 4.853.845 K€ au 30 juin 2016.

Actif.

Le principal poste de l'actif: «obligations et autres titres à revenus fixes» représente 4.675.259 K€, correspondant pour partie aux RMBS émis par Royal-Street pour un montant de 4.222.688 K€ (dont intérêts courus non échus pour 10.188 K€) et pour partie au billet à ordre garanti par des créances émises par AXA BANQUE acquis le 18 novembre 2014 pour 452.571K€ (dont intérêts courus non échus pour 2.571 K€).

Les postes de l'interbancaire s'élèvent à 135.936 K€. Ils intègrent le cash reçu au titre du collatéral sur les swaps BNPP pour un montant de 115.612 K€.

Les comptes de régularisation d'un montant total de 41.326 K€ sont notamment composés pour 13.630 K€ des primes d'émission et frais d'émission des «covered bonds» à étaler et pour 27.649 K€ d'intérêts courus sur swaps.

Passif.

Les dettes représentées par un titre «obligations foncières» («covered bond») représentent 4.181.004 K€ (dont 31.004 K€ d'intérêts courus non échus) soit 86% du passif.

Les dettes envers les établissements de crédit (AXA Bank Europe exclusivement) représentent 429.826 K€ (dont 1.879 K€ d'intérêts courus non échus), soit 9% du passif. Elles ont été souscrites pour des durées allant de 5 à 10 ans, principalement sur base d'un taux EURIBOR 3 mois plus une marge fixe.

Comme expliqué ci-dessus, la structure du passif a été modifiée pour plus de 1.500.000 K€ au 1^{er} semestre 2016.

Au 29 décembre 2015, un amendement au contrat de collatéral entre la BNP et ABE SCF a été signé ; à compter de cette date, il n'existe plus de seuil de déclenchement pour le paiement du collatéral.

Le capital social de la Société est de 111.095 K€ soit 2,3% du passif.

Le résultat net comptable représente 5.865 K€.

AXA Bank Europe SCF

Hors Bilan.

Le désadossement de taux entre les RMBS à taux variable et les obligations foncières dont une partie est à taux fixe fait l'objet d'une couverture sous forme de swaps de taux. Le montant nominal des swaps de taux existants au 30/06/2016 s'élève à 3.000.000 K€.

Depuis le 26 juin 2012, un avenant à la convention d'avance en trésorerie du 4 novembre 2010 a été mis en place, par lequel il est stipulé que la Société paye une commission de réservation équivalent à 0,6% de la consommation de liquidité réglementaire que ce contrat induit pour AXA Bank Europe, soit 15% du dernier pied de bilan audité d'ABE SCF.

Compte de résultat.

Le produit net bancaire (PNB) pour les 6 premiers mois de l'exercice comptable s'élève à 9.782 K€.

Il est composé d'intérêts perçus et produits assimilés pour 65.327 K€ et d'intérêts versés et charges assimilées pour 54.874 K€, y compris la commission de réservation de la ligne de crédit, actuellement non utilisée, s'élevant à 2.187 K€ pour les 6 mois de la période de reporting. Les autres charges d'exploitation bancaire représentent 672 K€, dont 496 K€ de dotation au Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution.

Le résultat brut d'exploitation est un bénéfice de 8.500 K€ après déduction de 1.282 K€ de frais généraux et des dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations.

Ces frais généraux sont principalement constitués d'honoraires: commissaires aux comptes, juridiques liés à la vie sociale et autre prestations de services.

Un impôt sur les sociétés de 2.635 K€ a été constaté.

Le résultat net représente un bénéfice de 5.865 K€.

Délais de paiement.

La décomposition des dettes à l'égard des fournisseurs au 30 juin 2016 comparé à la situation du 30 juin 2015 se ventile comme suit

dettes	30 juin 2016		30 juin 2015	
	<i>dettes échues</i>	<i>dettes à échoir</i>	<i>dettes échues</i>	<i>dettes à échoir</i>
<i>à moins de 30 jours</i>	34 K€	9 K€	24 K€	105 K€
<i>de 30 à 60 jours</i>	23 K€		131 K€	28 K€
<i>à plus de 60 jours</i>	68 K€		84 K€	
Total	124 K€	9K€	240 K€	133 K€

Activité en matière de recherche et développement.

La Société n'a eu aucune activité en matière de recherche et développement.

Filiales et participations.

Conformément à l'article L.513-2 IV du Code monétaire et financier, AXA Bank Europe SCF ne détient aucune participation.

AXA Bank Europe SCF

Événements importants survenus depuis l'arrêté du 30/06/2016

Aucun événement important n'a eu lieu depuis l'arrêté du 30/06/2016. Il n'y a pas eu d'émission de nouvelles obligations foncières ni d'achat de RMBS ou de billet à ordre.

Évolutions prévisibles et perspectives d'avenir.

En 2016, AXA Bank Europe SCF a pour objectif de poursuivre son programme d'émission mis en place en 2010 pour un montant de 5 milliards d'euros. L'enveloppe résiduelle est de 850.000 K€ à la date d'arrêté.

Ratios prudentiels.

Ratio de couverture.

En sa qualité de société de crédit foncier, AXA Bank Europe SCF est tenue de respecter des ratios prudentiels spécifiques rendant compte du niveau de sécurité de ses émissions privilégiées. Ces éléments sont validés quatre fois par an par le Contrôleur spécifique (FIDES) et transmis à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

AXA Bank Europe SCF est tenu de mesurer le ratio de couverture qui correspond au rapport entre les actifs pondérés et les dettes privilégiées. Il doit être en permanence supérieur à 105%, conformément à l'article R513-8 du Code Monétaire et Financier créé par le Décret n°2011-205 du 23 février 2011 – art I et modifié par le Décret n° 2014-526 du 23 mai 2014 –art.I. La pondération a pour effet de limiter la prise en compte de certains actifs ne présentant pas le meilleur niveau de sécurité. De même sont déduits de l'actif, d'une part, le montant des titres ou prêts mobilisés auprès de la BCE ou mis en pension auprès d'établissements de crédit et, d'autre part, la partie des prêts dont la quotité de financement dépasse le seuil réglementaire les rendant éligibles au financement par dette privilégiée.

Au 30 juin 2016, les actifs retenus en couverture s'élèvent 4.847.700 K€; compte tenu d'un encours de dettes privilégiées de 4.296.616 K€ le ratio de couverture s'établit à 112,8%. Comparé au 31 décembre 2015, ce ratio est en baisse de 4,4%. Cette baisse résulte du choix du management de la société et est traduite par les opérations du 1^{er} semestre décrites ci-dessus.

La Société vérifie également le respect de différentes limites de détention applicables à certains actifs. Notamment au 30 juin 2016 :

- le montant des prêts cautionnés est égal à 452.571 K€, en dessous de la limite légale de 35% du bilan ;
- les billets hypothécaires représentent 9% du bilan, soit inférieur à la limite légale de 10% du bilan;
- les valeurs de remplacement ont un encours égal à 0,49% du nominal des ressources privilégiées, soit inférieur à la limite légale de 15% du montant nominal des obligations foncières et autres ressources privilégiées.

Autres ratios prudentiels.

Par ailleurs, AXA Bank Europe SCF a présenté durant le 1er semestre 2016 des ratios d'observation de liquidité largement supérieurs aux minima fixés par la réglementation bancaire.

AXA Bank Europe SCF

Opérations de couverture du risque de taux.

AXA Bank Europe SCF possède à l'actif de son bilan des RMBS sur lesquels elle perçoit un taux variable de type maximum (0, Euribor 3 mois) + marge et du BOH sur lequel elle perçoit un taux fixe de 0,91%. Au passif, AXA Bank Europe SCF émet des obligations foncières, «covered bonds», qui servent un taux fixe (ou un taux variable de type Euribor majorée d'un spread).

Quand nécessaire, des swaps de taux d'intérêt dans lesquels AXA Bank Europe SCF reçoit du taux fixe égale au taux de la série d'obligations foncières couverte et paye un taux variable de type Euribor 3 mois + marge ont été souscrits comme instrument de couverture au moment de l'émission des obligations foncières. Le notionnel et la maturité du contrat de swap pour une série d'obligations foncières déterminée sont égaux aux caractéristiques de cette série d'obligations foncières.

Analyse risque de liquidité et de taux.

L'actif d'AXA Bank Europe SCF bénéficie de revenus des RMBS indexés sur l'Euribor 3 mois (avec un floor de 0%) majoré d'un spread de 125 points de base pour les notes séniors du RMBS de 1.500.000 K€ (RS-2) et d'un spread de 143 points de base pour celles du RMBS de 2.712.500 K€ (RS-3). Les RMBS ne s'amortissent pas avant la date de l'optional redemption call en date de novembre 2017 pour RS-2 et d'octobre 2017 pour RS-3. Tout remboursement anticipé ou amortissement de capital de prêt hypothécaire au sein du RMBS est remplacé à la fin du mois par un autre prêt afin de préserver la taille de l'actif au sein d'AXA Bank Europe SCF.

Le passif est caractérisé par un coût inférieur aux revenus de l'actif, en tenant compte des swaps qui transforment l'endettement des obligations foncières à taux fixe en un endettement à coût variable à Euribor 3 mois (non flooré) majoré d'un spread d'environ 78 points pour 750.000 K€, 65 points de base pour 500.000 K€, de 85 points de base pour 1.000.000 K€ et 20 points de base pour 750.000 K€.

Ces 2 éléments majeurs de la structure du bilan expliquent pourquoi le risque de liquidité et de taux ne posent pas de problème pour la gestion d'AXA Bank Europe SCF.

Le programme de Covered Bond 9, émis en novembre 2014, pour 400.000 K€ est adossé à un billet à ordre hypothécaire de 450.000 K€ à taux fixe. Un prêt d'ABE pour 50.000 K€ comble la différence en besoin de financement du billet à ordre hypothécaire. Cette structure est caractérisée par un ensemble de contrats à taux fixes qui, par nature, ne comporte pas de risque de taux.

AXA Bank Europe SCF

Analyse du portefeuille de crédits sur le périmètre belge.

AXA Bank Europe SCF a souscrit à l'intégralité des tranches Seniors des RMBS émises par le second et le troisième compartiment de Royal-Street, respectivement RS-2 (1.500.000 K€) et RS-3 (2.712.500 K€).

Les prêts hypothécaires sélectionnés pour RS-2 et RS-3 ont été choisis afin d'être conformes aux dispositions légales prévues pour un refinancement par obligations foncières. Ils ont également été sélectionnés sur base de critères financiers stricts afin de garantir au mieux la pérennité de la structure financière.

Royal Street 2 (RS-2).

La quotité de financement des crédits par obligations foncières est d'environ 94% à fin juin 2016, soit un ratio supérieur aux 90% prévus par le Code Monétaire et Financier.

Depuis sa création en novembre 2010, la performance des crédits de RS-2 reste bonne. En situation fin juin 2016 (situation du dernier rapport investisseurs sur le site web de la SIC Royal Street), sur une population de 26.604 crédits:

- 89% des crédits n'ont pas de retard de paiement et 97,9% des crédits ont moins de 30 jours de retard de paiement,
- 231 crédits ont actuellement plus de 90 jours de retard parmi lesquels 153 sont en processus de recouvrement et 73 sont en processus de remédiation.
- Suivant le principe selon lequel, pour la transaction, un crédit tombe en défaut dès qu'il accuse plus de 180 jours de retard de paiement ou s'il arrive en phase de recouvrement, 366 crédits sont tombés en défaut depuis le début de la transaction. Parmi ceux-ci, 165 sont tombés en phase de recouvrement avec un taux de récupération actuel qui atteint les 57,8% en baisse par rapport au dernier rapport dû au nombre de crédits dénoncés récemment. Les autres 201 prêts n'ont pas encore été dénoncés et les récupérations se font uniquement via les paiements mensuels effectués par les débiteurs. Le taux de recouvrement sur l'ensemble de la population en défaut est de 53,0%.
- 56 crédits sont tombés en défaut pendant les 6 premiers mois de 2016.

Les statistiques des crédits sous-jacents sont également conformes aux limites imposées sur le portefeuille, avec notamment une «Current Loan to Current Value» moyenne de 56.3% (inférieure à la limite de 60%) et un ratio moyen charge/revenu de 37.1% (inférieur à la limite de 42%).

Les rechargements mensuelles sont évalués à 504 M€ entre le 1^{er} janvier 2016 et le 30 juin 2016. Ce montant élevé est directement imputable aux hauts taux de prépaiement relatifs au marché du crédit hypothécaire belge durant cette période et lié à un contexte de taux de marché historiquement bas.

Royal Street 3 (RS-3.)

La quotité de financement des crédits par obligations foncières est d'environ 94% à fin juin 2016, soit un ratio supérieur aux 90,0% prévus par le Code Monétaire et Financier.

Depuis sa création en décembre 2011, la performance des crédits de RS-3 reste bonne. En situation fin juin 2016, la transaction comptait 42.525 crédits en portefeuille

- 91,0% des crédits n'ont pas de retard de paiement et 98,3% des crédits ont moins d'un mois de retard de paiement.
- 272 crédits ont plus de 90 jours de retard; parmi lesquels 177 sont en processus de recouvrement et 90 sont en processus de remédiation.
- Suivant le principe de défaut identique à RS-2, 414 crédits sont tombés en défaut depuis le début de la transaction. Parmi ceux tombés en défaut avant le 1^{er} juillet 2016, 168 sont tombés en phase de recouvrement et 52.5% du nominal ont déjà été récupérés. Les autres prêts n'ont pas encore été

AXA Bank Europe SCF

dénoncés. L'écart entre le taux de recouvrement de RS-2 et RS-3 s'explique par le temps passé en phase de recouvrement. Le taux de recouvrement sur l'ensemble de la population en défaut est de 54,5%.

- 70 crédits sont tombés en défaut pendant les 6 premiers mois de 2016.

Les statistiques de crédit sont également conformes aux limites imposées sur le portefeuille, avec notamment une «Current Loan to Current Value» moyenne de 57,0% (inférieure à la limite de 60%) et un ratio moyen charge/revenu de 35.7% (inférieur à la limite de 42%).

Les rechargements mensuels sont évalués à 551 M€ entre le 1er janvier 2016 et le 30 juin 2016.

Pour les 2 RMBS, des statistiques plus détaillées sont reprises dans les rapports trimestriels publiés par Royal-Street et disponibles sur le site internet: <https://www.axabank.be/fr/a-propos-axa-banque/investor-relations-and-financial-information/royal-street>.

Analyse du portefeuille de crédit sur le périmètre français

AXA Bank Europe SCF a souscrit par ailleurs en novembre 2014 à un billet à ordre hypothécaire émis par AXA Banque France pour un montant de 450.000 K€ pour une durée de 5 ans.

La bonne performance du portefeuille sous-jacent est garantie par le fait que les créances en défaut sont contractuellement éliminées du portefeuille mobilisé et remplacées par des créances performantes.

Analyse du risque de concentration.

Les swaps de taux servant à la couverture du risque de taux d'intérêt ont été conclus pour partie avec AXA Bank Europe et pour partie avec BNP Paribas. Depuis 2012, pour éviter tout risque de dépassement de la limite du risque de concentration sur BNP Paribas, la Société a mis en place une opération d'échange de collatéral avec BNP Paribas garantissant que l'exposition d'ABE SCF sur BNP Paribas ne dépasse pas la limite autorisée par la réglementation.

Etant donné l'écart journalier entre le calcul du collatéral et le versement du collatéral, AXA Bank Europe a versé en 2013 à la Société un gage visant à la couvrir contre le risque résiduel lié à la volatilité journalière de l'exposition sur BNPP. Suite à l'amendement du contrat de collatéral avec BNP, ABE SCF a donné mainlevée complète du gage le 4 avril 2016.

La valeur d'exposition sur AXA Banque France suite à l'acquisition du billet à ordre hypothécaire est exemptée à hauteur de 90% sur le nominal de 450 M€ conformément à l'article 2.4. de l'arrêté du 23/12/2013.

AXA Bank Europe SCF

Gestion des risques.

La Gestion des risques d'ABE SCF intervient dans le cadre des exigences de la CRD IV qui requiert que les banques disposent d'un cadre d'appétit aux risques et d'un processus d'adéquation de leurs capitaux à ces risques (ICAAP). La gestion des risques d'ABE SCF est sous-traitée au département de gestion des risques d'AXA Bank Europe et vise à protéger ABE SCF en matière de solvabilité, de liquidité, de risques de marché, de risques de crédit et de risques opérationnels. Ces objectifs, ainsi que les processus de gestion des risques d'ABE SCF sont décrits dans une charte de gestion des risques d'ABE SCF.

Cette gestion des risques se base sur une cartographie des risques d'ABE SCF qui est aussi intégrée dans la charte de gestion des risques précitée. Enumérant les grandes catégories de risques applicables aux banques, cette cartographie des risques d'ABE SCF énumère les risques qui sont significatifs dans le cadre de ses activités et ses objectifs et les distingue ainsi de ceux qui ne le sont pas ou qui ne s'appliquent pas à ses activités.

La cartographie des risques d'ABE SCF opère aussi une distinction entre les risques qui sont atténués par des processus de gestion des risques ainsi que par du capital et/ou des limites quantifiées d'appétit aux risques, de ceux qui ne sont atténués uniquement que par des processus de gestion des risques. L'appétit aux risques est revu et validé au moins annuellement par le comité d'audit et des risques.

Enfin, la charte de gestion des risques d'ABE SCF détaille la gouvernance, l'ensemble des mesures prises pour gérer les risques d'ABE SCF, les limites en place ainsi que les processus de reporting et d'alerte en cas de dépassement de celles-ci.

Informations sociales, environnementales et sociétales.

AXA Bank Europe SCF est soumise à la loi Grenelle II qui requiert de publier et de faire vérifier les informations sociales, environnementales et sociétales sur les 42 thématiques définies par la loi. La gestion d'AXA Bank Europe SCF a été intégralement confiée aux services d'AXA Bank Europe et d'AXA Banque France dans le cadre d'une convention d'externalisation et de fourniture des services ainsi que dans le cadre d'une convention de gestion. Ainsi, AXA Bank Europe SCF n'est pas dotée de moyens humains propres et s'appuie sur le personnel de son actionnaire de référence AXA Bank Europe et sur le personnel d'AXA Banque.

AXA Bank Europe SCF ne dispose pas de locaux ni de moyens en propre. Ceci implique que les enjeux sociaux, environnementaux et sociétaux sont entièrement sous le contrôle du Groupe AXA et sont présentés dans son propre rapport de gestion. Aucune information n'est présente dans le rapport de gestion d'AXA Bank Europe SCF.

La stratégie de responsabilité d'entreprise du groupe AXA s'articule autour de la responsabilité au travail, la responsabilité dans la relation avec ses clients et dans ses produits, la responsabilité dans son modèle de gouvernance, la responsabilité dans le choix et dans les relations avec ses fournisseurs, la responsabilité vis-à-vis de son empreinte environnementale et la responsabilité envers la société civile. Les informations sociales, environnementales et sociétales pour le groupe AXA sont disponibles dans son Document de référence 2015 sur le site www.axa.com.

Conseil d'administration.

Sur proposition du Conseil d'administration du 31 mars 2016, l'Assemblée générale d'ABE SCF du 20 mai 2016 a décidé de renouveler les mandats d'administrateur de Monsieur Emmanuel Vercoistre, de Madame Françoise Gilles, de Madame Marie-Cécile Plessix et de Monsieur Geert Van de Walle jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice 2018.

Le Conseil d'administration est composé de cinq membres personnes physiques et d'une personne morale, tous liés au Groupe AXA. Au 30 juin 2016, AXA Bank Europe SCF dispose de deux dirigeants responsables, Mr Geert Van De Walle, Directeur Général, et Mr Emmanuel Ramé, Directeur Général Délégué, qui siègent au Conseil d'administration. En sus des deux dirigeants responsables, le Conseil est composé de Mr Emmanuel Vercoistre (Président du Conseil), Mme Françoise Gilles, Mme Marie-Cécile Plessix et d'AXA SA (représentée par Monsieur Nicolas Benhamou-Rondeau). En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés ou renouvelés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et peuvent être renouvelés à tout moment.

Le Conseil d'administration est assisté d'un comité des risques et d'audit qui à partir du 1^{er} avril 2016 est sous la présidence de Madame Marie-Cécile Plessix. Les dirigeants responsables sont assistés par un comité des engagements et par un comité de gestion pour la prise de décisions relatives à la gestion de l'actif et du passif de la Société, étant entendu que les dirigeants responsables conservent l'entière responsabilité des décisions prises.

Les administrateurs, le président du Conseil d'administration et le directeur général ainsi que le directeur général délégué ne perçoivent aucune rémunération au titre de leurs mandats respectifs. Toutefois, le président du conseil, le directeur général ainsi que le directeur général délégué ont droit, sur justificatifs, au remboursement des frais engagés dans l'exercice de leurs fonctions et dans l'intérêt de la Société. En outre, il n'existe pas d'accord prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration, le président du Conseil, le directeur général ainsi que le directeur général délégué, s'ils cessent leurs fonctions.

Délégation en matière d'augmentation de capital.

L'Assemblée générale mixte du 20 mai 2016 a renouvelé les délégations conférées par l'Assemblée générale du 13 mai 2014 au Conseil d'administration pour procéder à une ou plusieurs augmentations de capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription ou par incorporation de réserves, bénéfices ou primes et attribution d'actions gratuites ou élévation de la valeur nominale des actions existantes - à hauteur de 40 M€ et pour une durée de 26 mois à compter du 20 mai 2016. Ces délégations n'ont pas été utilisées à ce jour et devront le cas échéant être renouvelées à l'occasion de l'assemblée générale de 2018.

Jetons de présence.

Lors de l'Assemblée générale du 20 mai 2016, la résolution de ne pas allouer de jetons de présence aux membres du Conseil d'administration a été adoptée.

COMPTES SOCIAUX Juin 2016

AXA Bank Europe SCF

Bilan

Actif (en milliers d'euros)	30/06/2016	31/12/2015
Caisse, Banques Centrales,,,		
Effets publics et valeurs assimilées		
Créances sur les établissements de crédit	135 936	145 922
. A vue	124 583	145 922
. A terme	11 353	
Créances sur la clientèle		
. Créances commerciales		
. Autres concours à la clientèle		
. Comptes ordinaires débiteurs		
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 675 259	4 673 188
Actions et autres titres à revenu variable		
Prêts Subordonnés		
Participations et autres titres détenus à long terme	8	8
Parts dans les entreprises liées		
Crédit-bail et location avec option d'achat		
Location simple		
Immobilisations incorporelles	7	8
Immobilisations corporelles		
Capital souscrit non versé		
Actions propres		
Comptes de négociation et de règlement		
Autres actifs	1 309	140
Comptes de régularisation	41 326	40 390
Total de l'Actif	4 853 845	4 859 656

AXA Bank Europe SCF

Passif (en milliers d'euros)	30/06/2016	31/12/2015
Banques Centrales, CCP.....		
Dettes envers les établissements de crédit	429 826	671 811
. A vue		
. A terme	429 826	671 811
Comptes créditeurs de la clientèle		
Dettes représentées par un titre	4 181 004	3 937 134
. Obligations	4 181 004	3 937 134
. Autres dettes		
Autres passifs	118 856	131 155
Comptes de régularisation	6 371	4 522
Comptes de négociation et de règlement		
Provisions pour risques et charges		
Dettes subordonnées		
Fonds pour risques bancaires généraux		
Capitaux propres		
<i>Capital souscrit</i>	111 095	111 095
<i>Primes d'émission, de fusion</i>		
<i>Réserves</i>	742	578
<i>Report à nouveau (+/-)</i>	86	74
<i>Résultat de l'exercice (+/-)</i>	5 865	3 287
<i>Résultat en Instance d'affectation (+/-)</i>		
Total du Passif	4 853 845	4 859 656

AXA Bank Europe SCF

Hors bilan

Engagements donnés (en milliers d'euros)	30/06/2016	31/12/2015
Engagements de financement Engagements en faveur d'établissement de crédit Engagements en faveur de la clientèle		
Engagements de Garantie Cautions, avals et autres garanties Garanties d'ordre de la clientèle		
Engagements sur titres Titres à recevoir		

Engagements reçus (en milliers d'euros)	30/06/2016	31/12/2015
Engagements de financement Engagements reçus d'établissement de crédit Engagements reçus de la clientèle	728 948	715 968
Engagements de Garantie Cautions, avals et autres garanties Garanties reçues de la clientèle	501 543	524 422
Engagements sur titres Titres à livrer		

(en milliers d'euros)	30/06/2016	31/12/2015
Engagements sur instruments financiers à terme Opérations sur instruments de taux d'intérêt Opérations sur instruments de cours de change Opérations sur autres instruments	3 000 000	2 750 000
Autres engagements Engagements donnés Engagements reçus		
Engagements douteux		

Compte de résultat

(En milliers d'euros)	30/06/2016	30/06/2015
Intérêts et produits assimilés	65 327	69 619
Intérêts et charges assimilées	(52 685)	(63 189)
Revenus des titres à revenu variable		
Commissions (produits)		
Commissions (charges)	(2 189)	(2 162)
Gains ou Pertes sur Opérations des portefeuilles de négociation		
Gains ou Pertes sur Opérations des portefeuilles de placement et assimilées		
Autres produits d'exploitation Bancaire		
Autres charges d'exploitation bancaire	(672)	(141)
Produit net bancaire	9 782	4 127
Charges générales d'exploitation	(1 280)	(1 352)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immo corporelles et incorporelles	(2)	(30)
Résultat brut d'exploitation	8 500	2 745
Coût du Risque		
Résultat d'exploitation	8 500	2 745
Gains ou Pertes sur actifs immobilisés		
Résultat courant avant d'impôt	8 500	2 745
Résultat exceptionnel		
Impôt sur les bénéfices	(2 635)	(1 056)
Dotations/Reprises de FRBG et Provisions réglementés		
Résultat net	5 865	1 689

**AXA Bank Europe SCF
Comptes sociaux
Liste des annexes Juin 2016**

- Note 1. Faits marquants, principes et méthodes comptables
- Note 2. Effets publics et valeurs assimilées
- Note 3. Caisses, banques centrales
- Note 4. Créances sur les établissements de crédit
- Note 5. Créances sur la clientèle
- Note 6. Obligations et autres titres à revenu fixe
- Note 7. Opération avec les parties liées
- Note 8. Participations et autres titres détenus à long terme
- Note 9. Immobilisations
- Note 10. Comptes de négociation, autres actifs et comptes de régularisation
- Note 11. Banques centrales, Dettes envers les établissements de crédit, Comptes créditeurs de la clientèle
- Note 12. Dettes
- Note 13. Comptes de négociations, autres passifs et comptes de régularisation
- Note 14. Provisions
- Note 15. Dettes subordonnées
- Note 16. Capitaux propres
- Note 17. Instruments financiers à terme
- Note 18. Intérêts et produits assimilés
- Note 19. Revenus des titres à revenu variable
- Note 20. Intérêts et charges assimilés
- Note 21. Commissions
- Note 22. Gains ou pertes
- Note 23. Autres produits et charges d'exploitation bancaire
- Note 24. Charges générales d'exploitation
- Note 25. Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles
- Note 26. Honoraires des commissaires aux comptes
- Note 27. Coût du risque
- Note 28. Gains ou pertes sur actifs immobilisés
- Note 29. Résultat exceptionnel
- Note 30. Impôts sur les bénéfices

Note1: Faits marquants, principes et méthodes comptables

Les sociétés de crédit foncier sont des établissements de crédit, agréés en qualité de société financière par le comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement.

Les comptes individuels d'ABE SCF sont présentés conformément aux dispositions du règlement de l'Autorité des normes Comptables (ANC) n° 2014-07 du 26 novembre 2014, relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

La société a pour objet exclusif, tant en France qu'à l'étranger, l'exercice des activités et opérations définies ci-après :

- Opérations de crédit et opérations assimilées dans les conditions prévues par la réglementation sur les sociétés de crédit foncier et dans la limite de l'agrément de la Société ;
- Opérations de financement dans les conditions prévues par la réglementation sur les sociétés de crédit foncier au moyen de l'émission d'obligations foncières ou de tout autre emprunt ;
- Et toute activité connexe expressément autorisée par les textes sur les sociétés de crédit foncier, pour les besoins de la réalisation de son objet social exclusif.

Faits marquants

Instruments financiers

Au cours du 1er semestre 2016, les Covered Bonds série 3 d'un montant nominal de 500 M€ (coupon fixe de 3,63%) ainsi que le SWAP de couverture de taux sous-jacent conclu avec BNP Paribas sont arrivés à échéance. ABE SCF a aussi rappelé les notes relatives à la série 8 d'un montant nominal de 750 M€ (coupon variable basé sur l'Euribor 3 mois + 75 bps).

La société a aussi procédé à l'émission de 3 nouvelles séries d'obligations foncières :

4. CB10 pour un montant nominal de 750 M€ a été émise le 23 mars avec un coupon fixe de 0,38% pour une durée de 7 ans. Cette série a été placée auprès de différents investisseurs. Elle a fait aussi l'objet d'une couverture du risque de taux sous-jacent via un SWAP de même durée et même nominal conclus avec AXA Bank Europe.
5. CB11 pour un montant nominal de 250 M€ a été émise le 23 mars avec un coupon

variable basé sur l'Euribor 3 mois + 60 bps. Cette série a été émise pour une durée de 10 ans. Elle a été souscrite par AXA Bank Europe.

6. CB12 pour un montant nominal de 500 M€ a été émise le 04 avril avec un coupon variable basé sur l'Euribor 3 mois + 60 bps. Cette série a été émise pour une durée de 10 ans. Elle a aussi été souscrite par AXA Bank Europe.

Eléments de l'actif

Titres d'investissement

Les titres dits à revenu fixe (notamment les obligations, les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et autres titres de créances négociables) sont comptabilisés en « Titres d'investissement » lorsqu'il existe l'intention de les conserver durablement, jusqu'à leur échéance. Les obligations entrant dans cette catégorie font l'objet d'un financement adossé ou d'une couverture en taux d'intérêt sur leur durée de vie résiduelle.

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres d'investissement fait l'objet d'un amortissement selon la méthode actuarielle, sur la durée de vie résiduelle des titres, au compte de résultat. Au bilan, la valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Les obligations et les autres titres dits à revenu fixe sont enregistrés à leur date d'acquisition pour leur prix d'acquisition (frais exclus ou inclus sur option, possibilité d'amortissement suivant la méthode TIE : taux d'intérêt effectif) et intérêts courus exclus.

Les intérêts afférents à ces titres sont comptabilisés au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Une provision est constituée lorsque la dégradation de la qualité de la signature des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

Ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation s'il existe une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas les titres jusqu'à l'échéance en raison de circonstances nouvelles, ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les titres RMBS sont issus du véhicule de titrisation d'AXA Banque Europe, Royal Street SA, une société d'investissement en créances institutionnelles de droit belge de certains crédits hypothécaires belges d'ABE.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement, selon le mode linéaire, d'une durée de 5 ans pour les frais d'établissement et d'une durée de 1 an pour les logiciels et licences.

Comptes de régularisation

Les primes d'émission, les primes de remboursement des obligations foncières ont un caractère de complément de rémunération et sont amorties selon la méthode du TIE sur la durée de vie des titres concernés. Les frais liés à l'émission sont amortis suivant la même méthode. Remarque : si la prime d'émission est supérieure à 10 % du montant de l'émission, fiscalement c'est un amortissement actuariel qui est requis et comptablement il est admis de pouvoir amortir la prime suivant le même principe.

Le net des produits à recevoir et des charges à payer sur swap est aussi comptabilisé en comptes de régularisation.

Éléments du passif

Dettes envers les établissements de crédit

Les dettes envers les établissements de crédit sont présentées selon leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue ou à terme.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés au bilan parmi les dettes rattachées.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support. Pour financer son activité AXA Bank Europe SCF a émis des obligations foncières. Les obligations foncières émises ont fait l'objet d'une notation par deux agences de notation (Moody's et Fitch).

Les émissions sont enregistrées pour leur valeur nominale.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés au bilan parmi les dettes rattachées.

Instruments financiers à terme de taux

La SCF constate à l'actif de son bilan des RMBS sur lesquelles elle perçoit un taux variable de type Euribor3 mois + marge. Au passif, la SCF émet des obligations foncières, « covered bonds » qui :

- servent un taux fixe, elles sont alors couvertes par un swap de taux d'intérêt dans lequel la SCF reçoit du taux fixe et verse un taux variable de type Euribor 3 mois + marge. Le notionnel du contrat de swap pour une série d'obligations foncières déterminée sera égal au notionnel de cette série d'obligations foncières jusqu'à leur maturité. Comptablement, ces swaps de taux sont des Dérivés de couverture.
- servent un taux variable de type Euribor 3 mois + marge.

Impôts sur les sociétés

En France, le taux normal de l'impôt sur les bénéfices est de 33 1/3 %, les plus-values à long terme (hors plus-values sur les sociétés à prépondérance immobilière) sont taxées à 0% depuis le 1er janvier 2007. Les plus et moins-values réalisées sur les titres en portefeuille sont soumises au régime d'imposition de droit commun, soit 33 1/3 %, excepté celles réalisées sur les titres de participation qui bénéficient du régime des plus-values à long terme.

Une contribution de 3,3 % a été instituée sur les résultats des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2000. AXA Bank Europe SCF a tenu compte de ces contributions pour déterminer l'impôt courant dû au titre de chacune de ces périodes.

Les loi de finances rectificative de 2011 et 2013 ont institué une contribution exceptionnelle de 5% sur l'impôt dû au titre de 2011 et 2012 et de 10,7% sur ceux clos entre le 31/12/2013 et 31/12/2015. Cette contribution est applicable aux sociétés ayant un chiffre d'affaires supérieur à 250M€, AXA Bank Europe SCF n'est donc pas concernée.

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges, quelle que soit la date de son paiement effectif.

Engagements sociaux

AXA Bank Europe SCF n'est pas dotée de moyens humains propres. Dans le cadre d'une convention d'externalisation et de fourniture de services ainsi que dans le cadre d'une convention de gestion, AXA Bank Europe SCF s'appuie, sur le

personnel de son actionnaire de référence AXA Bank Europe et sur le personnel d'AXA Banque.

Note 2: Effets publics et valeurs assimilées : NEANT

Note 3: Caisses, banques centrales : NEANT

Note 4: Créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	30/06/2016	31/12/2015
A vue	124 583	145 922
Comptes ordinaires Débiteurs	124 583	145 922
Créances rattachées		
A terme	11 353	
Prêts JJ		
Titres reçus en pension livrée	11 358	
Comptes et prêts		
Créances rattachées	- 5	
Total	135 936	145 922

Note 5 : Créances sur la clientèle : NEANT

Note 6 : Obligations et autres titres à revenu fixe

Note 6.1. Portefeuilles titres

(en milliers d'euros)	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de participation et activité de portefeuille	30/06/2016	31/12/2015
Obligations et autres titres à revenu fixe (1)			4 662 500		4 662 500	4 662 500
Actions et autres titres à revenu variable						
Participations et activité de portefeuille						
Créances rattachées			12 759		12 759	10 688
Total portefeuille titres			4 675 259		4 675 259	4 673 188

Note 6.2. Ventilation des titres

(en milliers d'euros)	Cotés Valeur brute	Non cotés Valeur brute	Valeur brute comptable	Dépréciations	Valeur nette comptable	Prix de remboursement	Valeur de marché	+/- Value	Emis en France Valeur nette	Emis à l'étranger Valeur nette	Emis par des organismes publics	Emis par d'autres émetteurs
Titres de placement :												
OPCVM de capitalisation												
OPCVM de distribution												
Titres de créances négociables												
Autres titres												
Créances rattachées												
Titres d'investissement :	4 675 259		4 675 259		4 675 259	4 675 259	4 736 254	60 996	452 571	4 222 688		4 675 259
Obligations	4 662 500		4 662 500		4 662 500	4 662 500	4 723 496	60 996	450 000	4 212 500		4 662 500
Créances rattachées	12 759		12 759		12 759	12 759	12 759		2 571	10 188		12 759
Participations et activité de portefeuille :												
Titres de participation												
Créances rattachées												
Total	4 675 259		4 675 259		4 675 259	4 675 259	4 736 254	60 996	452 571	4 222 688		4 675 259

Note 6.3. Obligations et autres titres à revenu fixe ventilées par échéances (valeur nette comptable)

(en milliers d'euros)	Échéance < 3 mois	Échéance de 3 mois à 1 an	Échéance de 1 à 5 ans	Échéance de plus de 5 ans	Créances et dettes rattachées	30/06/2016	31/12/2015
Titres de placement :							
Autres titres							
Titres reçus en pension livrée							
Titres d'investissement			450 000	4 212 500	12 759	4 675 259	4 673 188
Obligations			450 000	4 212 500	12 759	4 675 259	4 673 188

Note 7 : Opération avec les parties liées

Note 7.1. Prêts subordonnés : NEANT

Note 7.2. Parts dans les entreprises liées : NEANT

Note 7.3. Opérations avec les entreprises liées

(en milliers d'euros)	Opérations avec les entreprises liées	Autres opérations	30/06/2016
Créances* :			
Effets publics et valeurs assimilées			
Créances sur les établissements de crédit	135 875	66	135 941
- A vue	124 517	66	124 583
- A terme	11 358		11 358
Créances sur la clientèle			
Obligations et autres titres de crédits		4 212 500	4 212 500
Billet à ordre	450 000		450 000
Total des emplois	585 875	4 212 566	4 798 441
Dettes* :			
Dettes sur les établissements de crédit	427 946		427 946
- A vue			
- A terme	427 946		427 946
Dettes sur la clientèle			
Dettes représentées par un titre	1 500 000	2 650 000	4 150 000
Autres passifs		118 856	118 856
Total des ressources	1 927 946	2 768 856	4 696 803

* (hors créances et dettes rattachées)

AXA Bank Europe SCF

(en milliers d'euros)	Opérations avec les entreprises liées	Autres opérations	30/06/2016
Hors bilan - engagement donnés:			
Engagement de financement :			
- En faveur d'établissements de crédit			
- En faveur de la clientèle			
Engagement de garantie :			
- En faveur d'établissements de crédit			
- En faveur de la clientèle			
Engagement sur titres			
Total des engagements donnés			
Hors bilan - engagement reçus:			
Engagement de financement :			
- Reçus d'établissements de crédit	728 948		728 948
- Reçus de la clientèle	728 948		728 948
Engagement de garantie :			
- Reçus d'établissements de crédit	501 543		501 543
- Reçus de la clientèle	501 543		501 543
Engagement sur titres			
Total des engagements reçus	1 230 491		1 230 491
Hors bilan - sur instruments financiers à terme			
Opérations fermes de couverture gérés en macro-couverture	2 250 000	750 000	3 000 000
Total des instruments financiers à terme	2 250 000	750 000	3 000 000

Les séries CB11 (250 M€) et CB12 (500 M€) émises par AXA Bank Europe SCF ont été souscrites par AXA Bank Europe sur le premier semestre 2016 et ont été pricés selon une méthodologie interne à Euribor 3 mois majoré de 60 points de base.

Note 8 : Participations et autres titres détenus à long terme

(en milliers d'euros)	30/06/2016	31/12/2015
Participations et autres titres	8	8
Autres immobilisations financières	8	8
Total	8	8

Note 9 : Immobilisations

(en milliers d'euros)	Valeur brute 2015	Acquisitions	Cessions et mises au rebut	Transfert	Valeur brute au 30/06/16	Amortissements et dépréciations	Valeur nette 30/06/16
Immobilisations incorporelles	353				353	347	7
Immobilisations corporelles							
Total de l'actif immobilisé	353	0			353	347	7

Note 10 : Comptes de négociation, autres actifs et comptes de régularisation

(en milliers d'euros)	30/06/2016	31/12/2015
Comptes de négociation :		
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres ouverts chez les établissements de crédit		
Comptes des règlement relatifs aux opérations sur titres ouvert chez les sociétés de Bourse		
Autres actifs :	1 309	140
Dépôt de garantie versés pour le compte propre		
Autres débiteurs divers	1 309	140
Créances rattachées		
Comptes de régularisation actif :	41 326	40 390
Comptes d'ajustement sur instruments financiers à terme		
Comptes d'ajustement hors bilan sur titres de transaction		
Pertes à étaler		
Charges constatées d'avance	47	85
Charges à répartir	13 630	7 740
Autres Produits à recevoir	0	0
Produits à recevoir sur swap	27 649	32 565
Comptes de régularisation divers		
Total Général	42 635	40 530

Note 11 : Banques centrales, Dettes envers les établissements de crédit, Comptes créditeurs de la clientèle

Note 11.1. Banques centrales : NEANT

Note 11.2. Dettes envers les établissements de crédit :

(en milliers d'euros)	30/06/2016	31/12/2015
A vue		
Comptes ordinaires Créditeurs		
Dettes rattachées		
Emprunts JJ		
A terme	429 826	671 811
Comptes et emprunts	427 946	668 763
Dettes rattachées	1 879	3 048
Autres sommes dues		
Total	429 826	671 811

Note 11.3. Comptes créditeurs à la clientèle : NEANT

Note 12 : Dettes

Note 12.1. Dettes représentées par un titre

(en milliers d'euros)	30/06/2016	31/12/2015
Obligations foncières	4 181 004	3 937 134
Obligations	4 150 000	3 900 000
Dettes rattachées	31 004	37 134
Autres dettes		
Opérations sur titres		
Total	4 181 004	3 937 134

Note 12.2. Durée résiduelle des dettes

(en milliers d'euros)	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	+ 5ans	2016	2015
Emprunts Obligataires*						
Cover bonds		1 000 000	1 650 000	1 500 000	4 150 000	3 900 000
Emprunts à terme*			234 841	193 105	427 946	668 763
Autres dettes représentées par un titre						
Opérations sur titres						
Total	0	1 000 000	1 884 841	1 693 105	4 577 946	4 568 763

*(hors dettes rattachées)

Note 13 : Comptes de négociations, autres passifs et comptes de régularisation

(en milliers d'euros)	30/06/2016	31/12/2015
Comptes de négociation :		
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres ouverts chez les établissements de crédit		
Comptes des règlement relatifs aux opérations sur titres ouvert chez les sociétés de Bourse		
Autres passifs :	118 856	131 155
Primes sur instruments conditionnels vendus		
Dettes sur titres de transaction empruntés		
Dettes rattachées sur les intérêts de prêts et emprunts		
Fournisseurs	3 244	73
Dettes sociales & fiscales		
Impôts sur les sociétés		
Autres dépôts de garantie reçus	115 612	131 083
Autres crédateurs		
Comptes de régularisation passif :	6 371	4 522
Comptes d'ajustement sur instruments financiers à terme		
Comptes d'ajustement sur autres éléments de hors bilan		
Gains à étaler		
Produits constatés d'avance		
Charges à payer	3 599	3 554
Charges à payer dettes fiscales	2 772	967
Charges à payer swap		
Autres compte de régularisation		
Total Général	125 227	135 677

Note 14 : Provisions : NEANT

Note 15 : Dettes subordonnées : NEANT

Note 16 : Capitaux propres

Note 16.1. Capitaux propres

(en milliers d'euros)	30/06/2016	31/12/2015
Capital social	111 095	111 095
Prime d'émission		
Réserve légale	742	578
Autres réserves		
Report à nouveau	86	74
Résultat de l'exercice	5 865	3 287
Résultat en instance d'affectation		
Total	117 788	115 034

Note 16.2. Décomposition du capital social

(en milliers d'euros)	30/06/2016	31/12/2015
Capital social	111 095	111 095
Nombres d'actions :		
- totalement libérées	11 109 520	11 109 520
- non libérées		
valeur nominale de l'action en euros	10	10

Note 16.3. Variations des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Capital social	Primes	Réserve légale	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat	Total
A l'ouverture	111 095		578		74	3 287	115 034
Dividendes versés au cours de l'exercice							
Augmentation de capital							
Affectation du résultat de l'exercice antérieur			164		12	(3 287)	(3 111)
Autres mouvements							
Résultat de l'exercice						5 865	5 865
A la clôture	111 095		742		86	5 865	117 788

* : le versement des dividendes pour 3 111 K€ décidé lors de l'AG du 20 mai 2016 interviendra sur le second semestre 2016

Note 17 : Instruments financiers à terme

(en milliers d'euros)	Etablissements de crédit OCDE			Clientèle non financière			Montant notionnel gré à gré selon durée résiduelle		
	Montant notionnel gré à gré	Juste valeur	Créances rattachées	Montant notionnel gré à gré	Juste valeur	Créances rattachées	< à 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans
	30/06/2016			30/06/2016					
Swaps taux d'intérêt macro couverture	3 000 000	153 530	27 649				1 000 000	1 250 000	750 000
Total opérations fermes	3 000 000	153 530	27 649				1 000 000	1 250 000	750 000

Note 18 : Intérêts et produits assimilés

(en milliers d'euros)	30/06/2016	30/06/2015
Opérations avec les établissements de crédit	34 168	37 787
Comptes ordinaires débiteurs	0	0
Produits divers d'intérêts	34 168	37 787
Obligations et autres titres à revenu fixe	31 159	31 832
Titres d'investissement	31 159	31 832
Total	65 327	69 619

Note 19 : Revenus des titres à revenu variable : NEANT

Note 20 : Intérêts et charges assimilés

(en milliers d'euros)	30/06/2016	30/06/2015
Opérations avec les établissements de crédit	14 289	20 509
Comptes ordinaires créditeurs	0	0
Comptes et emprunts à terme	6 969	9 196
Charges divers d'intérêts	7 320	11 312
Obligations et autres titres à revenu fixe	38 343	42 558
Charges sur dettes constituées par des titres	38 343	42 558
Autres intérêts et charges assimilés	54	122
Charges sur engagements de financement	54	122
Total	52 685	63 189

Note 21 : Commissions

Note 21.1. Commissions charges

(en milliers d'euros)	30/06/2016	30/06/2015
Opérations avec les établissements de crédit	2 187	2 157
Commission	2 187	2 157
Obligations et autres titres à revenu fixe	3	5
Commissions	3	5
Total	2 189	2 162

Note 21.2. Commissions produits : NEANT

Note 22 : Gains ou pertes

Note 22.1. Gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de négociation : NEANT

Note 22.2. Gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de placement et assimilées : NEANT

Note 23 : Autres produits et charges d'exploitation bancaire

(en milliers d'euros)	30/06/2016	30/06/2015
Autres produits d'exploitation bancaire		
Produits divers d'exploitation bancaire		
Autres charges d'exploitation bancaire*	672	141
Charges divers d'exploitation bancaire	672	141
Total	672	141

* dont cotisation Fonds de garantie des Dépôts et de Résolution pour 496 K€

Note 24 : Charges générales d'exploitation

(en milliers d'euros)	30/06/2016	30/06/2015
Impôts et taxes	230	111
Contribution sociale de Solidarité des sociétés (C3S)	93	66
Contribution Economique Territoriales (CET)	137	45
Services extérieurs	1 050	1 241
Autres services extérieurs	1 050	1 241
Total	1 280	1 352

Note 25 : Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)	30/06/2016	30/06/2015
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Immobilisations corporelles		
Dotations aux amortissements et aux provisions	2	30
Immobilisations incorporelles	2	30
Total	2	30

Note 26 : Honoraires des commissaires aux comptes

(en milliers d'euros)	PwC	Mazars	30/06/2016	30/06/2015
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	17	17	34	35
Missions accessoires				
Total	17	17	34	35

Note 27 : Coût du risque : NEANT

Note 28 : Gains ou pertes sur actifs immobilisés : NEANT

Note 29 : Résultat exceptionnel : NEANT

Note 30 : Impôts sur les bénéfices

(en milliers d'euros)	30/06/2016	30/06/2015
Impôts	2 635	1 056

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

MAZARS
Exaltis – 61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

**Rapport des commissaires aux comptes
sur l'information financière semestrielle**

(Période du 1^{er} janvier 2016 au 30 juin 2016)

Aux Actionnaires
AXA BANK EUROPE SCF
203/205 rue Carnot
94120 Fontenay-Sous-Bois

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels de la société AXA BANK EUROPE SCF, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2016 au 30 juin 2016, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, la régularité et la sincérité des comptes semestriels et l'image fidèle qu'ils donnent du patrimoine de la société et de la situation financière à la fin du semestre ainsi que du résultat du semestre écoulé de la société.

II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels.

Fait à Neuilly-sur-Seine et La Défense et 23 septembre 2016, le

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Pierre Clavié

MAZARS



Claire Gueydan-Brun

Déclaration en vertu de l'article 3 (2) (C) de la Loi Transparence

Je soussigné, Geert Van de Walle, Directeur Général, agissant en vertu de l'article 20.2 des statuts d'AXA Bank Europe SCF (la « Société »), déclare qu'à ma connaissance, les états financiers établis conformément au corps de normes comptables applicable donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des profits ou pertes de la Société, et que le rapport de gestion présente fidèlement l'évolution et les résultats de la Société, de la situation de celle-ci et des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

Fait à Paris, le 27 octobre 2016.



Geert Van de Walle
Directeur Général